

DELIBERATION
**Bureau du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 14

quorum : 8

titulaires présents : 9

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 9

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le bureau du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2023/09 N°2B

Objet de la Délibération :
**Attribution du marché
d'exploitation du centre de
transfert de la Grimoirie**

Présents : Mmes H.OLIVIER, J.ANTOINE,
MM D.MOUSSA, S.OBARA, J-P.COLIN, B.GOEURIOT, B.GILSON,
P.PICHAVANT, P. DEHAND
Était excusés : J-L.DURET, P.HENRY,
Pouvoirs :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le lancement d'un appel d'offres, le 3 aout 2023, relatif au transfert des collectes sélectives de déchets su le territoire du SMET,

Vu le marché passé en procédure adaptée, d'une durée de 12 mois du 1.01.2024 au 31.12.2024, reconductible une fois pour une durée de 6 mois,

Considérant que le marché comprend les prestations suivantes :

- la mise à disposition, par le Titulaire, d'un site ainsi que du personnel et matériel nécessaire au transfert,
- le stockage temporaire des flux acheminés par les camions de collecte,
- le rechargement des flux dans des véhicules gros porteurs pour évacuation vers les exécutoires de traitement,
- a minima, la double pesée entrée des camions de collecte pour déterminer les gisement entrant sur le centre de transfert (idéalement double pesée des gros porteurs pour identifier le tonnage sortant),
- le prélèvement d'échantillons des collectes sélectives en vue de leur caractérisation (avec idéalement une mise à disposition d'un emplacement pour réaliser les caractérisations).

Considérant que le marché est alloti comme suit :

- lot 1 : transfert du multimatériaux
- lot 2 : transfert des corps creux
- lot 3 : transfert des corps plats

Vu les critères de jugement et l'analyse des offres reçues,

Entendu l'exposé du Président,

Le Bureau, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-055-200046647-20230926-2023_09_2B-

DECIDE d'attribuer le marché comme suit :

- lot 1 : à la société ECO DECHETS
- lot 2 : à la société SUEZ RV NORD EST
- lot 3 : à la société CITRAVAL

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,
Dominique MOUSSA



Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au Tribunal Administratif de Nancy, 10 rue de la Préfecture, 54000 Nancy. Tél. : 03.83.35.40.98

REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com